

# PIÈCES JUSTIFICATIVES à joindre à la demande de logement social

---

## **Pièces d'identité :**

- Carte d'identité pour les personnes majeures,
- Livret de famille.

## **Pièces justifiant les ressources du ménage :**

- Avis d'imposition ou de non-imposition 2017 sur les revenus de 2016 et 2018 sur les revenus 2017.

## **Pour les personnes en cours de séparation :**

- Les personnes mariées doivent fournir le jugement de divorce ou l'Ordonnance de non conciliation,
- Les personnes pacsées doivent fournir le document de dissolution de PACS.

## **Pour les personnes en situation de Handicap :**

- Joindre à la demande la notification MDPH.



Ces pièces sont nécessaires pour l'enregistrement de votre demande. Si le dossier est incomplet, la demande n'est pas prise en compte et les bailleurs sociaux renvoient le dossier au demandeur.

**Lorsque votre dossier est complet, veuillez le déposer en Mairie (Pontchâteau). Le CCAS va enregistrer votre demande sur le fichier de la mairie et va envoyer votre dossier à l'espace Habitat Social (ADIL).**